



Rectorat de Lyon
Délégation Académique au
Numérique Éducatif - DANE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le référent pour les usages pédagogiques numériques





Le référent pour les usages
pédagogiques numériques



- Contexte :

- La fonction de référent numérique a été créée par le décret n° 2010-1065 du 8 septembre 2010 instituant une indemnité pour fonctions d'intérêt collectif
- Son rôle s'inscrit dans le Plan de Développement des Usages du Numérique à l'Ecole (25/11/10) :

« un professeur responsable du numérique pédagogique sera désigné, sur la base du volontariat, afin de conseiller le chef d'établissement dans la définition et la mise en œuvre de la politique numérique et dans l'identification des besoins de formation de ses collègues et leur réalisation »



Le référent pour les usages
pédagogiques numériques



- Contexte :
 - Circulaire de rentrée de 2011 qui prévoit de développer les ressources et accélérer la diffusion des usages numériques (généralisation des ENT, ...)
 - Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de 2013 : « Faire entrer l'École dans l'ère du numérique »



- Les missions (Plan DUNE 25/11/10)
 - Développer et faciliter l'utilisation pédagogique des TICE par les enseignants dans leur activité d'enseignement
 - Assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement



- Lettre de mission :
 - Rédigée par le Chef d'établissement
- Indemnité pour fonctions d'intérêt collectif (IFIC) :
 - Montant : de 400 € à 2 400 €
 - Versée en une seule fois, après service fait, à la fin de l'année scolaire



Le référent pour les usages
pédagogiques numériques



- Outils de communication académiques :
 - WIKI de la DANE :
http://www2.ac-lyon.fr/serv_ress/mission_tice/wiki/doku.php
 - Forum Rézotice (espace dédié) :
<https://rezotice.ac-lyon.fr/fluxbb/viewforum.php?id=23>
 - Liste de diffusion des référents numériques :
referent-numerique@ac-lyon.fr



Le référent pour les usages
pédagogiques numériques



- **Les missions (Plan DUNE 25/11/10)**
- **1. Développer et faciliter l'utilisation pédagogique des TICE par les enseignants dans leur activité d'enseignement :**
 - a. veiller à la bonne diffusion auprès des enseignants de l'information sur les TICE,
 - b. aider à la prise en compte de leurs besoins de formation,
 - c. accompagner les enseignants dans les usages des TICE au service des apprentissages,
 - d. favoriser l'émergence et aider à l'élaboration de projets pédagogiques intégrant les TICE.



Le référent pour les usages
pédagogiques numériques



- **Les missions (Plan DUNE 25/11/10)**
- **2. Assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement :**
 - a. aider au pilotage des TICE dans l'établissement,
 - b. aider et conseiller le chef d'établissement pour l'organisation et la coordination des projets numériques,
 - c. assurer pour le numérique l'interface avec l'environnement (académie, collectivités, réseaux des référents et coordinateurs TICE).